

Certificat en vertu de l'article 35, paragraphe 1, du règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

I.1 Numéro de document

INS167/01/6039

I.2 Type d'opérateur

- Opérateur
 Groupe d'opérateurs

I.3 Opérateur

YSEBAERT Daniël
 Rue du Bois du Bocq, 5
 5364 Hamois (Schaltin)
 BE0688335754

Site contrôlé

YSEBAERT Daniël
 Rue du Bois du Bocq, 5
 5364 Hamois (Schaltin)
 BE 0688 335 754

I.4 Organisme de contrôle



I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs

* Production

I.6 Catégorie ou catégories de produits visés à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du conseil et méthodes de production

- (A) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux
 - + production biologique, sauf durant la période de conversion
- (B) Animaux et produits animaux non transformés
 - + production biologique, sauf durant la période de conversion

II.1 Répertoire des produits

Parcours volaille	Biologique
Poulets de chair	Biologique

Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur satisfait aux exigences dudit règlement.

I.7 Date et lieu

03-03-2023 - Herstal
 Organic Operation Manager
 Mathieu Allard

I.8 Validité

Certificat valide du 03-03-2023 au 31-03-2024